



Le Secrétaire général

Dossier suivi par : Stéphanie CLARENCF

Copie : Mme BIGOT-DEKEYSER

Référence : 2025-09-10

Tél. :

Mèl. : stephanie.clarenc@agriculture.gouv.fr

Monsieur le Directeur Général
Direction générale de la
performance économique

Paris, le 11 septembre 2025

Objet : *Instruction de la PAC 2025 : les agents des SEA à nouveau en difficulté*

Monsieur le Directeur Général,

Cette année encore, les agents des SEA se retrouvent fortement impactés par des difficultés majeures dans l'instruction des aides de la PAC pour la campagne 2025.

Malgré nos échanges et le plan d'accompagnement des SEA dans lequel la CFDT-Agriculture réclamait notamment des améliorations des outils informatiques, force est de constater que ce point ne s'est pas amélioré : les agents sont soumis aux bugs d'un outil obsolète, ralentissant leur travail d'instruction, et pour lequel aucune perspective de remplacement n'est envisagée avant 2029.

A cela, viennent s'ajouter de nouvelles dispositions qui perturbent fortement l'instruction, et sont source de tension avec les exploitants agricoles. L'exemple des « terres à disposition » en est le parfait exemple : Ainsi, au mois d'août, en pleine instruction des aides PAC 2025, et alors que les organismes de services qui accompagnent les agriculteurs étaient en congés, les SEA ont reçu 4 versions du mode opératoire en deux semaines définissant les nouvelles règles d'instructions des terres à disposition.

Avec ce nouveau mode opératoire, l'obtention des aides sur de nouvelles parcelles est désormais conditionnée à la transmission par l'exploitant de preuves écrites de la mise à disposition. Ces nouvelles modalités, contraignantes et complexes à mettre en œuvre par les agriculteurs, ne sont pas comprises, et sont susceptibles de générer, à terme, une diminution importante de la production par le maintien en friche des parcelles et surtout d'accroître encore le mécontentement des agriculteurs dans un contexte social déjà tendu.

Pour les agents qui doivent appliquer cette procédure, cela engendre des messages contradictoires aux agriculteurs, alors même qu'ils pressentent déjà l'impact négatif de ces dispositions sur l'agriculture locale.

Après une année d'instruction 2024 particulièrement éprouvante, marquée par une forte pression et un épuisement généralisé des agents, les équipes ne bénéficient d'aucun répit. La perte de sens

est latente et les signes d'usure professionnelle s'installent dorénavant dans la durée, sans affichage de perspectives d'évolution entretenant le malaise du collectif de travail.

Face ces constats, la CFDT-Agriculture demande à nouveau des actions concrètes afin d'améliorer les conditions de travail dans les SEA.

Le plan d'accompagnement devait être une réponse à cette crise, mais il est devenu une « simple » charte des SEA. Le dialogue social de qualité, en concertation avec les organisations syndicales, et attendu par les agents, n'a pas eu lieu. La seule action concrète aura été le versement de l'indemnité de gestion de crise, un geste financier très apprécié, mais qui ne fait pas progresser les conditions d'exercice des agents, ni réduire la surcharge de travail constante.

A la lumière de l'exemple précité, la CFDT-agriculture demande de réels engagements sur un accompagnement des SEA, en particulier lorsque les règles d'instruction changent, générant un impact important sur les conditions d'exercice des missions conformément à l'engagement d'accompagnement n° 1 de la charte.

La CFDT-Agriculture revendique un renforcement des moyens en personnel au sein des SEA au titre du PLF 2026. Dans le contexte budgétaire "d'actualité", la démarche de remise à plat des modèles d'allocation des moyens en personnels, annoncée depuis plusieurs mois, ne doit pas être écarté mais envisagé avec un calendrier clair et une vraie concertation.

La CFDT-agriculture réitère sa demande d'organisation de webinaires et d'échanges réguliers avec les SEA, afin de leur apporter tous les éléments pertinents leur permettant d'instruire correctement les aides PAC, et de recueillir leurs difficultés en vue d'y répondre par un accompagnement technique pleinement adapté.

Concernant les outils informatiques (ISIS, TELEPAC, GEOPHOTOS...), il est particulièrement regrettable que l'engagement relatif à leur amélioration figure seulement en 15ème position sur les 17 engagements de la charte, alors même qu'il conditionne le bon fonctionnement des services.

L'engagement 17, relatif au traitement prioritaire des « irritants », demeure non respecté : les difficultés persistantes liées aux dysfonctionnements et à l'obsolescence des outils numériques, notamment ISIS, ne peuvent être contestées. L'amélioration des outils est indispensable pour au service des agents et usagers à la hauteur des enjeux de l'instruction des dossiers de la PAC.

La CFDT-Agriculture souhaite enfin appeler votre attention sur le surcroît de travail et le nombre d'heures supplémentaires des agents en charge de la PAC, induits par les nouvelles dispositions. Communiquées sans information préalable, dans une période de congé d'été, les renforts n'ont pas pu être anticipés, avec pour conséquence une désorganisation importante des services. Au regard de cette situation, à nouveau exceptionnelle, et de l'engagement des agents concernés, la CFDT-Agriculture sollicite une nouvelle fois la possibilité de remettre en place l'indemnité de gestion de crise, tout en rappelant que son éventuel déploiement ne doit pas se substituer aux autres engagements du plan d'accompagnement des SEA.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de ma sincère considération.

Le Secrétaire général,



Marc JOURMIER